

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

RESSOURCES HUMAINES - ORIENTATIONS DU PROJET DE POLITIQUE HANDICAP

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

RESSOURCES HUMAINES - ORIENTATIONS DU PROJET DE POLITIQUE HANDICAP

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.351-1 à L.351-10 relatifs à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et au C ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;

Vu la précédente convention conclue entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le CCAS de Niort, arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Vu le projet de politique handicap présenté au Comité Social Territorial le 9 juin 2026 pour la Communauté d'Agglomération du Niortais et le 11 juin 2026 pour la Ville de Niort et le CCAS de Niort ;

Considérant d'une part l'obligation légale pour les employeurs publics d'atteindre un taux d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap et d'autre part, la volonté partagée de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la Ville de Niort et du CCAS de Niort de mutualiser leurs actions en faveur de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de l'inclusion des agents en situation de handicap ;

Il est proposé de travailler dans les mêmes perspectives que lors de la précédente convention : ainsi la Communauté d'Agglomération du Niortais assure le portage de cette politique pour les trois employeurs, représentant un effectif global de 1 960 agents.

Un diagnostic partagé met en évidence un vieillissement des effectifs et la nécessité de renforcer les actions de prévention de la désinsertion professionnelle, de poursuivre l'aménagement des postes de travail et de sécuriser les parcours professionnels.

Le bilan de la précédente convention fait apparaître un taux de consommation budgétaire de 88 % et un taux d'emploi direct de 10,4 %.

La nouvelle convention a pour objet de structurer et renforcer les actions conduites en matière de recrutement, de reclassement, de maintien dans l'emploi, de sensibilisation, de formation et d'accessibilité numérique.

Elle est conclue pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Le plan d'actions prévisionnel représente un montant global de 671 300 €, avec une participation attendue du FIPHFP de 373 980 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les orientations proposées du projet de politique handicap entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort, le CCAS de Niort et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».